



L'écho des Gorges

Bulletin d'informations municipales

Janvier
Février,
Mars
2024
N°77

SOMMAIRE

Conseils municipaux	Page 2
Budget	Page 5
Parc du Vercors	Page 8
Travaux toilettes, Elections, M.A.M, Frelons Asiatiques	Page 9
8 mai 45, Expo photos, 29 janvier 44	Page 10
Salle de Mémoire	Page 11
Voeux du maire, Foyer rural	Page 12
AAPPMA, Bibliothèque, Repas CCAS	Page 13
Chutes d'arbres, Mission local	Page 14
Artiste locale	Page 15
Jeu	Page 16
Le coin des professionnels	Page 17
Etat civil, Infos pratiques, Patrimoine culinaire, job d'été	Page 18

EDITORIAL

Le vote du budget pour une collectivité est toujours un temps fort. Le Conseil municipal a voté ce budget 2024 qui fixe la feuille de route pour la mise en oeuvre des projets de cette fin de mandat.

Le début de cette année va voir la finalisation de la Maison d'Assistantes Maternelles. Elle sera opérationnelle pour la rentrée de septembre, même peut-être avant.

L'ACCA de Cognin les Gorges pourra construire son local avant l'ouverture de septembre.

Les toilettes publiques de la place de l'Église vont être totalement réhabilitées avant ce printemps.

La signalétique d'accueil de l'Espace Naturel des Gorges du Nan sera mise en place à l'entrée du site pour informer les usagers des bonnes conditions d'usage de cet espace. La commune a fait le choix du nouveau tracé du sentier qui traverse l'ENS et permet de relier Cognin-les-Gorges à Malleval-en-Vercors. Deux passerelles permettront d'éviter le passage délicat de Roche Bleue et la sortie sur la route se fera plus haut dans le virage de l'encorbellement. Le bureau d'études va préciser les conditions de réalisation de ce nouveau tracé par des études géotechniques, des études hydrologiques et d'impacts sur le site.

Enfin, le gros morceau de cette fin d'année sera la mise en route des travaux d'aménagement de la rue de la Trainière, rue du Pont et rue du 29 janvier 1944. La régie d'eaux et d'assainissement de Saint Marcelin Vercors Isère Communauté travaille sur le projet de mise en séparatif des réseaux d'eaux usées et eaux pluviales du secteur.

La commune espère un début de ces travaux à la fin de l'été pour enchaîner par l'enfouissement des réseaux électriques, de téléphonie et d'éclairage public par Territoire d'Energie 38.

Dans le même temps, la commune va lancer la consultation des entreprises pour les travaux d'aménagement. Cette consultation se fera sous la forme d'une tranche ferme qui concernera les travaux rue du Pont, rue de la Trainière et rue du 29 Janvier 1944. La tranche conditionnelle concernera l'aménagement de la place Ecole/Mairie et de l'espace Point propre.

A la fin de cet été, la commune aura eu également les retours quant à ses demandes de subventions pour financer ces travaux. Le coût des travaux, les financements mobilisés permettront alors au Conseil municipal de décider les volumes de travaux réalisables. Le Conseil municipal ne va pas chômer...

Patrice Ferrouillat , Maire

Points évoqués lors du Conseil municipal du 11 décembre 2023

I /Objet : Demande de subvention au Département/ Travaux de rénovation et réparation bâtiments communaux

Monsieur le Maire rapporte aux membres du Conseil municipal qu'il est nécessaire de programmer plusieurs gros travaux de rénovation et réparation sur les bâtiments communaux.

Il présente les différents devis établis pour ces différents travaux portant sur :

- Le secrétariat de mairie et l'atelier technique
- Les wc publics
- Le Colombarium du cimetière

Le montant total des dépenses est de : 52 462,68 € HT

Monsieur le Maire informe que le Département de l'Isère dans le cadre de la thématique « Travaux sur biens communaux non productifs de revenus » peut verser une subvention de 50% sur un montant plafond de 50.000 C HT de travaux.

Le plan de financement est le suivant :

Montant total des travaux : 52.462,68 € HT

Subvention du Département : 25 000 €

Autofinancement de la commune : 27462,68 € HT

Le Conseil municipal, décide de réaliser les travaux présentés sur les différents bâtiments communaux et charge Monsieur le Maire de présenter un dossier de demande de subvention auprès du Département de l'Isère pour la réalisation de ces travaux.

II/ Demande de subvention au Département/ ENS Gorges du Nan SL 250 Action 2 /Préciser les en- jeux faunistiques patrimoniaux du site

Monsieur le Maire rapporte aux membres du Conseil municipal qu'une consultation a été lancée pour la réalisation d'un inventaire des amphibiens et odonates, Monsieur le Maire présente les deux propositions reçues :

-LPO pour un montant HT de 7.015 €

-CEN Isère pour un montant HT de 10.275 €

Le Conseil municipal, décide de réaliser l'inventaire des odonates et amphibiens, retient la proposition de LPO pour un montant HT de 7 015 € et charge Monsieur le Maire de présenter un dossier de demande de subvention auprès du Département de l'Isère pour la réalisation de cet inventaire qui fait partie de l'action 2 du Plan de Gestion.

Points évoqués lors du Conseil municipal du 23 janvier 2024

I/ Subvention de fonctionnement 2024 CCAS

Madame Simoens Valérie, adjointe déléguée au CCAS, présente le résultat de l'exercice 2023 du budget du CCAS.

Le Conseil municipal, décide de verser au budget du CCAS de Cognin-les-Gorges une subvention de fonctionnement d'un montant de 3000 €

II/ Demande de subvention au titre du dispositif Bonus Ruralité de la Région Auvergne Rhône Alpes pour les travaux d'aménagement des traversées de village et de mise en sécurité des usagers Phase 2.

Monsieur le Maire, rappelle le programme de réalisation de travaux d'aménagement des traversées de village et de mise en sécurité des usagers.

Le projet s'inscrit dans une logique globale initiée par la commune dès 2014 pour la requalification et la sécurisation des espaces publics et de la traversée du centre bourg de Cognin-les-Gorges

Ainsi en 2016-2017, ce sont tout d'abord les principaux espaces publics du bourg ancien qui ont fait l'objet de travaux de sécurisation et d'une requalification paysagère.

En 2021-2023, la municipalité s'est attachée à la réalisation des travaux de sécurité de la traversée du bourg.

Aujourd'hui, la commune souhaite parachever ces aménagements par une dernière tranche de travaux concernant les 4 secteurs ci-dessous pour arriver à une cohérence dans la traversée et les espaces publics du centre bourg :

- la place de la Mairie et de l'Ecole
- le secteur Point propre, contigu à cette place
- les rues du vieux bourg au nord de la RD (les rues sud ayant été réaménagées en 2017)
- le carrefour d'entrée sud (qui n'a pas été traité lors de l'aménagement de la traversée)

Sur chacune des tranches de travaux précédentes, la commune a conduit des travaux coordonnés :

- avec la Régie d'eau et d'assainissement de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté remettre en état le réseau d'alimentation en eau potable et mettre en œuvre la mise en séparatif des eaux usées et eaux pluviales ;

- avec Territoire d'Energie 38 pour enfouir les réseaux d'électricité, de téléphonie et d'éclairage public. La Région Auvergne Rhône Alpes accompagne les communes dans leurs projets d'aménagements des espaces publics (centres-bourgs, parcs publics, aménagements paysagers, aires de jeux...) Elle ne finance que les travaux.

L'opération conduite par la commune de Cognin-les-Gorges s'inscrit dans cet accompagnement.

Le maître d'œuvre de la commune a identifié des travaux éligibles au titre de la notice Bonus Ruralité pour un montant de 380 052 € HT.

Sachant que dans les modalités de subventions de la Région Auvergne Rhône-Alpes, le montant maximum de la dépense subventionnable est 250 000 € HT et que le taux de subvention peut au maximum atteindre à 40% de la dépense subventionnable, la commune de Cognin-les-Gorges, au regard de ses capacités d'autofinancement qui vont en s'amenuisant, demande à la Région un montant de subvention de 100 000€.

Pour ce projet, l'ensemble des dépenses s'élève à un montant de 726 727,20€.

Le Conseil municipal décide de solliciter la subvention

du Bonus Ruralité, dispositif de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre des travaux de requalification des entrées et de la traversée de bourg / phase 2 d'un montant de 100 000€ et valide le plan de financement.

III/Convention de coopération intercommunale / Fonctionnement de Pass'thèque, réseau des médiathèques

Monsieur le Maire présente la convention de coopération intercommunale pour le fonctionnement de Pass'thèque, réseau des médiathèques.

L'objectif de la convention est de définir l'organisation et le fonctionnement du réseau de lecture publique.

La mise en réseau de la lecture publique au sein du territoire communautaire a pour objectif d'offrir à la population de ce territoire, un service harmonisé en termes d'accès aux ressources documentaires. Chaque habitant de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté et au-delà doit en effet pouvoir accéder aux mêmes ressources selon des conditions égales, quelle que soit sa domiciliation. Cela implique pour les médiathèques d'harmoniser leurs pratiques professionnelles, leurs conditions d'inscription et d'accueil ainsi que les services proposés.

La carte-lecteur unique gratuite et les modalités d'inscriptions

Afin de proposer à tous un accès unique à l'ensemble des ressources disponibles sur le territoire, la carte-lecteur unique et gratuite aux médiathèques du réseau est un des moyens nécessaires à son bon fonctionnement. Il donne aussi de la visibilité au réseau.

La carte est individuelle et permet à un même lecteur d'emprunter des documents dans les médiathèques du réseau de son choix, quel que soit son lieu d'habitation et de rendre ces documents dans la bibliothèque de son choix. Les communes s'engagent à respecter l'accès gratuit aux bibliothèques ainsi que la gratuité des conditions d'emprunt.

La convention est conclue pour 5 ans (2023-2027)

Le Conseil municipal, donne un avis favorable à la convention de coopération intercommunale pour le fonctionnement de Pass'thèque, réseau des médiathèques et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

IV/ Demande de subvention au Département/ ENS Gorges du Nan SL 250

Action 22 Réalisation d'un inventaire des bryophytes des milieux tufeux sur l'ENS des Gorges du Nan

Monsieur le Maire rapporte aux membres du Conseil municipal qu'une consultation a été lancée pour la réalisation d'un inventaire des bryophytes des milieux tufeux sur l'ENS des Gorges du Nan et présente les propositions reçues de différents prestataires.

le Conseil municipal, décide de réaliser l'inventaire des bryophytes des milieux tufeux sur l'ENS des Gorges du Nan

retient la proposition de Gentiana pour un montant HT

de 6 200.00 € HT

-charge Monsieur le Maire de présenter un dossier de demande de subvention auprès du Département de l'Isère pour la réalisation de cet inventaire qui fait partie de l'action 22 du Plan de Gestion.

V/Demande de subvention au titre du Fonds Vert 2024/ travaux d'aménagement des traversées de village et de mise en sécurité des usagers Phase 2.

L'État accompagne les communes dans leurs investissements par le Fonds Vert, pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires. En effet, l'État considère que ce sont les territoires qui ont entre leurs mains la plupart des compétences décisives pour la transition écologique, comme la mobilité, la restauration de la biodiversité, la gestion de l'eau ou des déchets.

L'opération conduite par la commune s'inscrit dans ces objectifs.

Pour ce projet le coût global des travaux éligibles au Fonds Vert :412 285€ HT et subvention Fonds Vert (20% montant éligible) 82 475 €.

Planning de réalisation: 3° trim 2024, 2° trim 2025

Le Conseil municipal décide de solliciter la subvention Fonds Vert au titre des travaux de requalification des entrées et de la traversée de bourg / phase 2 à hauteur de 20 % du montant HT du coût des travaux éligibles au Fonds Vert, de valider l'opération, le plan de financement et le planning de réalisation

VI/ Demande de subvention au titre du Dispositif du Département de l'Isère «1 arbre 1 habitant en Isère»/ travaux d'aménagement des traversées de village et de mise en sécurité des usagers Phase 2.

Dans son dispositif « Un arbre 1 habitant en Isère » le Département de l'Isère encourage la réalisation de plans de végétalisation, de zones arborées et d'îlots de fraîcheur pour limiter les pics de chaleur, aide à la plantation et à la régénération d'arbres en milieu urbain et centres-bourgs qui favorisent la captation de carbone en milieu urbain afin de lutter contre le réchauffement climatique.

L'opération conduite par la commune de Cognin les Gorges s'inscrit dans ces objectifs.

Subvention : (50% des travaux) 19 496€

Le Conseil municipal décide de solliciter auprès du Département de l'Isère la subvention « 1 arbre 1 habitant en Isère » au titre des travaux de requalification des entrées et de la traversée de bourg / phase 2 à hauteur de 50 % du montant HT du coût des travaux éligibles à ce dispositif, de valider l'opération, le plan de financement et le planning de réalisation.

Retrouvez l'intégralité des comptes rendus des Conseils municipaux sur notre site :
www.cognin-les-gorges.sud-gresivaudan.org, également consultables en Mairie.

I/ Approbation du compte de gestion 2023-Budget principal commune

II/ Approbation du compte administratif 2023-Budget principal commune

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'il ne peut pas prendre part au vote du compte administratif présenté. Il propose au Conseil de désigner un Président de séance pour ce point de l'ordre du jour. Madame Valérie SIMOENS est désignée Présidente à l'unanimité.

Madame la présidente de séance présente le compte administratif 2023 du Budget Principal de la Commune, Madame la Présidente de séance soumet au vote et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, Monsieur le Maire étant sorti, ne participant pas au vote et à la délibération, approuve le compte administratif 2023 du budget principal de la commune de Cognin-les-Gorges.

III/ Fixation des taux d'imposition directe 2024

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de fixer les taux d'imposition directe 2024.

Le Conseil municipal, fixe à l'unanimité des membres présents les différents taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières, à compter de 2024:

Taxe foncière (bâti) : 36.05 %

Taxe foncière (non bâti) : 53,25 %

Taxe d'habitation : 11.63 %

IV/ Vote du budget primitif 2024 du budget principal Commune

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget primitif de l'année 2024

Le conseil municipal décide d'adopter le budget primitif 2024 du budget principal communal.

V/ Convention de servitude convention entre Enedis et la commune de Cognin-Les-Gorges / Parcelle cadastrée B 1923

Il est porté à la connaissance du Conseil municipal les documents suivants : Convention de servitudes régularisée entre la société Enedis et le maire de la commune de Cognin-Les-Gorges le 19 février 2024

pour constituer les droits réels nécessaires aux besoins de la distribution publique d'électricité sur la parcelle suivante appartenant à notre commune :Parcelle cadastrée B 1923, moyennant une indemnité de 0€

Le conseil municipal décide d'adopter la convention.

VI/ Demande de subvention au titre de la DETR et DSIL 2024/ travaux d'aménagement des traversées de village et de mise en sécurité des usagers – Phase 2.

Planning de réalisation : 3° trimestre 2024 – 2°trimestre 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter la subvention de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) au

titre des travaux de requalification des entrées et de la traversée de bourg / phase 2 ,de valider l'opération et le plan de financement

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à : 10 voix pour et 1 voix contre de solliciter la subvention de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) au titre des travaux de requalification des entrées et de la traversée de bourg / phase 2 ,de valider l'opération et le plan de financement.

VII/Subvention fonctionnement 2024/Associations

Dans sa séance du 19 février 2024, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents vote la somme totale de 1500 € à verser aux associations suivant le décompte ci-dessous :

-100€ à la Croix Rouge Française-Comité de Saint-Marcellin

- 100€ à l'Amical des Sapeurs-Pompiers de Vinay

- 50€ au Souvenir Français-Comité de Vinay

- 500€ au Sou des Ecoles de Cognin-Les-Gorges

- 50€ au LETP Bellevue de Saint-Marcellin

- 50€ à la MFR de Chatte

- 100€ à APLOMB de Saint-Marcellin

- 50€ à El Condor

- 300€ à l'Association de pêche de Cognin-Les-Gorges (AAPPMA des gorges du nan)

-200€ à Radio Sud Grésivaudan

VIII/ Nomenclature budgétaire et comptable M57 / application de la fongibilité des crédits Budget Commune 2024

Le Conseil municipal, autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

IX/Aide exceptionnelle à la participation de Violaine Chavance à la coupe du Monde de Touch Rugby

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1411-1 et suivants, R1411-1 et suivants ;

Considérant la demande d'aide financière de Violaine Chavance en date du 16/02/2024.

Considérant la sélection de Violaine Chavance, sportive de haut niveau native de la commune, pour faire partie de l'Équipe de France de Touch Rugby pour la Coupe du Monde à Nottingham (en Angleterre) en juillet 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder et de verser à Violaine Chavance une aide exceptionnelle de 200 euros pour l'aider à financer son voyage et hébergement dans le cadre de sa participation à la **Coupe du Monde de Touch Rugby**.

BUDGET COMMUNE 2024

Le budget primitif de la commune de Cognin les Gorges a été voté lors de la séance du Conseil municipal du 19 février 2024. Ce budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Le budget primitif constitue le premier acte du cycle annuel de la collectivité. Il doit être transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après le vote du budget. Par cet acte, le maire ordonnateur des dépenses, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile concernée.

Il peut être consulté sur simple demande. Il a été préparé au préalable par la commission finances présidée par Valérie Simoens, qui a analysé l'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement du compte administratif de l'année 2023.

Il a été établi avec la volonté de :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- mobiliser les subventions auprès des différents financeurs potentiels sur les programmes d'investissements qui préparent l'avenir de notre commune.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement du salaire des agents communaux ; de l'autre la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

La section de fonctionnement

Généralités :

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme un budget personnel : les salaires, les entrées d'argent d'un côté, et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...)

Dépenses		Recettes	
Charges générales	127 900,00 €	Résultat de fonctionnement reporté	125 018,82 €
Charges de personnel	139 000,00 €	Atténuation de charges	13 700,00 €
Opération d'ordre, atténuations de produits	2 150,00 €	Produits des services, autres produits de gestion courante	33 900,00 €
Virement à la section d'investissement	167 618,32 €	Impôts et taxes	282 771,00 €
Autres charges de gestion courante	165 269,68 €	Dotations et participations	155 445,00 €
Charges financières	8 400,00 €	Produits exceptionnels, produits financiers	503,18 €
Charges exceptionnelles	1 000,00 €		
Total dépenses de fonctionnement	611 338,00 €	Total recettes de fonctionnement	611 338,00 €

Pour les dépenses :

- **les charges générales 127 900,00 €**: dépenses liées à tous les consommables (carburants, papeterie, , produits d'entretien courants, contrats d'électricité, de téléphonie, maintenance appareils, logiciels, assurances...)
- **les charges de personnel 139 000,00 €**: les salaires des agents communaux, des emplois d'été, et les cotisations correspondantes.
- **les autres charges de gestion courante 165 269,68 €**: participation au Syndicat Scolaire Intercommunal 94 098€, participation au Service Département d'Incendie et de Secours 17 427€, indemnités élus, subventions CCAS, associations.
- **les charges financières 8 400,00 €**: paiement des intérêts des emprunts (le capital est remboursé en investissement)
- **Virement à la section d'investissement 167 618,32 €**: c'est l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement qui constitue l'autofinancement, c'est à dire la capacité de la ville à financer ses investissements.
- Autres charges : des lignes comptables.

Pour les recettes :

- **Résultat de fonctionnement reporté 125 018,82 €**: résultat de l'excédent du compte administratif 2023 reporté
- **Recettes des services 33 900,00 €**: loyers des appartements communaux, locations salle des fêtes, concessions cimetières...
- **Impôts et taxes 282 771,00 €**: produits de la taxe foncière, taxe d'habitation, droit de mutation à titre onéreux
- **Dotations et participations 155 445,00 €**: dotations de l'État, du Département, péréquations, participations autres communes
- **Produits exceptionnels et financiers 503,18 €**: produits qui n'entrent pas dans une des catégories précédentes

Taux de fiscalité pour 2024:

- | | |
|--------------------------------------|--|
| - Taxe foncière (bâti) : 36,05 % | <i>Taux moyen de la strate : 35,03 %</i> |
| - Taxe foncière (non bâti) : 53,25 % | <i>Taux moyen de la strate : 43,78 %</i> |
| - Taxe d'habitation : 11,63 % | <i>Taux moyen de la strate : 12,73 %</i> |

Taux moyen de la strate est la moyenne du taux pour des communes de 500 à 2000 habitants ;

La section d'investissement :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses, recettes à caractère exceptionnel.

Une vue d'ensemble du budget d'investissement 2024 :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement capital emprunt	52 000,00 €	Solde d'exécution reporté	61 151,32 €
Remboursement prêt relais	110 000,00 €	Virement de la section de fonctionnement	167 618,32 €
Frais études	28 000,00 €	FCTVA	36 139,55 €
Achat terrain	2 000,00 €	Taxe d'aménagement	3 000,00 €
Travaux bâtiments publics	35 000,00 €	Cessions d'immobilisation	1 000,00 €
Travaux études ENS	114 690,00 €	Subventions	379 329,81 €
Travaux aménagement espaces publics	338 050,00 €	Emprunt	306 050,00 €
Matériel informatique école	13 000,90 €	Produits (Ecriture d'ordre entre section)	8 788,00 €
Reste achat MAM	262 698,10 €		
Produit écriture d'ordre	7 638,00 €		
Total Dépenses	963 077,00 €	Total recette	963 077,00 €

Les principaux projets pour l'année 2024 :

- Travaux cabane de chasse 10 000 €
- Travaux WC publics et climatisation mairie : 25 000 €
- Travaux et études ENS : études chiroptères et bryophytes, travaux forestiers, mise en place de la signalétique d'entrée de site, études sécurisation sentier et début travaux.
- Travaux aménagement rue de la Trainière, rue du Pont, rue du 29 janvier 1944 (secteur Ecole/rue de la Trainière) : participation enfouissement réseaux secs 32 000 €, études et travaux 306 050 €.
- Reste achat immobilier MAM + équipement mobilier correspondant aux subventions.
- Renouvellement matériel informatique école : 3 vidéos projecteurs, 10 micro ordinateurs portables, 10 tablettes

Les subventions d'investissements notifiées pour 2024 :

- Reliquat de DSIL sur rénovation énergétique bâtiment 12 500 €
- Reliquat agence de l'eau travaux continuité écologique 2 500€
- Subvention Département pour ENS et reliquat voirie pour programme 2023 et 2024 : 128 530 €
- Subvention Région MAM : 60 000 €
- Subvention CAF MAM : 166 800 €
- Subvention MSA MAM : 2 000 €
- Subvention Territoires Numériques Educatifs : 7 000€

Attention, le financement par l'emprunt des travaux d'aménagement pour un montant de 306 050 € ne prend pas en compte les subventions qui pourront être mobilisées sur ce programme. Certaines sont déjà notifiées (celle du Département), d'autres sont en cours d'instruction auprès des services de l'État ou de la Région. Le montant de l'emprunt sera réduit du montant des subventions obtenues.

Le compte administratif et de gestion de l'année 2023

Le Conseil municipal lors de la séance du 19 février 2024 a approuvé les comptes administratifs et de gestion de l'année 2023 pour la commune de Cognin-les-Gorges. Ces comptes correspondent aux résultats comptables de l'exercice 2023. Ces résultats sont reportée dans le budget 2024.

Section de fonctionnement :

Recettes = 483 505,40 €

Dépenses = 409 591,74 €

Résultat de l'exercice : 73 913,66 €

Section d'investissement :

Recettes = 428 159,86 €

Dépenses = 401 782,72 €

Résultat de l'exercice : 26 377,14 €

Étant donnés les reports de résultat de l'exercice précédent :

Résultat reporté fonctionnement (après affectation à l'investissement) : 51 105,16 €

Résultat reporté investissement : 34 774,18 €

En conséquence le résultat de clôture de l'exercice 2023 est de

En section de fonctionnement : 125 018,82 €

En section d'investissement : 61 151,32 €

Etat de la dette communale:

DATE DEBUT	TRAVAUX	DATE FIN	VALEUR ACHAT	TAUX	ANNUITE	Capital restant au 31/12/2024
2005	Bâtiments communaux	10/11/24	200 000,00 €	4,28 %	14 983,46 €	0,00 €
2021	Tracteur	03/09/25	50 400,00 €	0,79 %	10 320,15 €	10 239,26 €
2017	aménagement village	05/02/36	350 000,00 €	1,150%	19 521,68 €	217 632,01 €
2020	chaufferie	01/09/35	75 000,00 €	0,68 %	5 262,88 €	54 518,32 €
2023	MAM	25/11/43	105 000,00 €	Tx livret A	8 833,88 €	99 750,00 €
MONTANT DES REMBOURSEMENTS ANNUELS 2024					58 922,05 €	
TOTAL CAPITAL RESTANT DU						382 139,59 €

Deux emprunts se terminent en 2024 et 2025 : celui mobilisé pour la construction de la salle polyvalente et cantine et celui pour l'achat du tracteur.

L'annuité d'emprunt pour la Maison d'Assistantes Maternelles sera financé par le paiement d'un loyer par les assistantes maternelles pour la mise à disposition des locaux.

Les gains sur le changement de combustible (remplacement du fioul par le bois déchiqueté) financent largement l'annuité d'emprunt correspondant à la chaufferie.

Cette année, le Parc Naturel Régional du Vercors souhaite accompagner les fermes de son territoire dans l'organisation de temps d'accueil et d'échanges avec les habitants et visiteurs. Ces événements s'inscrivent sous la bannière « A tout bout d'champ ».

A l'issue des candidatures, douze exploitations seront sélectionnées réparties de manière homogène sur le territoire avec une diversité de productions. Le but étant de valoriser les métiers, les savoir-faire, les produits agricoles et de favoriser l'interconnaissance entre des publics, consommateurs et les producteurs. La programmation de ces temps de rencontres au sein des fermes s'échelonne de mai à décembre. Le Parc propose un accompagnement de communication, d'appui à la conception de l'événement, d'une participation d'un membre de l'équipe technique et une prise en charge financière.

Toute exploitation agricole dont le siège est sur le territoire du Parc peut prétendre au programme.

Fiche candidature à retourner par mail: aurelie.gachon@pnr-vercors.fr

ou à saisir en ligne: <https://framaforms.org/candidature-a-tout-bout-dchamp-2024-1706541790>

FICHE DE CANDIDATURE

à retourner par mail : aurelie.gachon@pnr-vercors.fr avant le 4/03/2024

Où à saisir en ligne ici : <https://framaforms.org/candidature-a-tout-bout-dchamp-2024-1706541790>

COORDONNÉES

Nom de la ferme et raison sociale:

Nom et Prénom du (des) chef (s) d'exploitation :

Adresse :

Mail :

Téléphone:

PRÉSENTATION DE LA FERME ET DE SON ENVIRONNEMENT

> Superficie :

> Productions (animales et/ou végétales) :

> Possédez vous une des trois races patrimoniales ? Cheval - Villarde - Poule grise (entourez la ou les réponses)

> Transformation à la ferme et produits (précisez si démarche de qualité AB, SIQO, Marque Valeurs Parc...) :

> Adhérent au réseau Fermes du Vercors - oui - non (entourez la réponse)

> Autre démarche :

VOS ENVIES

Motivations pour participer à l'évènement :

Périodes à privilégier (saison, jour de la semaine...) :

Périodes à éviter absolument :

Thématique(s) d'intérêt ou éléments que vous souhaiteriez mettre en avant

(produits fermiers, prairies naturelles, gypaète, races locales, énergie renouvelable ou autre...) :

Premières idées, envies de format ou d'animations, durée d'accueil envisagée, regroupement avec d'autres ?

Expérience précédente d'accueil à la ferme ?

De Fermes en Fermes - La Clé des Champs - À tout bout d'champ - Accueil d'un projet scolaire du Parc

- Autre :

Merci pour votre candidature ! Nous reviendrons vers vous avant la fin du mois de mars. En fonction du nombre de candidats, nous ne pourrons pas donner satisfaction à toutes les demandes et vous remercions d'avance pour votre compréhension.

TRAVAUX TOILETTES PUBLIQUES

Le Conseil municipal a décidé de rénover l'intérieur des toilettes publiques de la place de l'Eglise. Le manque de siphon dans les toilettes à « la turc » faisait que des odeurs très désagréables en émanaient et plus particulièrement en été.

Les travaux ont débuté lundi 4 mars par la vidange de la fosse. L'intérieur a été démoli par les services techniques de la commune afin de minimiser les coûts. Les autres travaux plus techniques et impactant en temps, carrelage, faïence, plomberie et cloisons, ont été confiés à des artisans locaux.

La fin du chantier est prévue pour la fin du mois d'avril.

Durant les travaux, les toilettes publiques situées devant la mairie seront ouvertes.

ELECTIONS EUROPEENNES

Les élections Européennes auront lieu le dimanche 9 juin 2024, elles sont dites au suffrage universel à un tour.

Pour voter il faut être inscrit sur une liste électorale d'une commune. Vous pouvez vous inscrire jusqu'au 3 mai. Mais vous avez jusqu'au 29 mai, si vous êtes dans une situation particulière (jeune de 18 ans sans recensement citoyen, déménagement récent, récente acquisition de la nationalité française, droit de vote récemment recouvré).

Pour les jeunes s'étant fait recenser à 16 ans leur inscription sur la commune est systématique et ils n'ont aucune démarche à faire.

Si vous devez vous inscrire sur la liste électorale de la commune vous devrez vous présenter en mairie avec un justificatif d'identité et un document justifiant de votre droit de vous inscrire sur la commune. (Justificatif de domicile ou d'imposition sur la commune)

MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLE (M.A.M.)

La Maison construite pour les Assistantes Maternelles dans le lotissement (Esprit Village) du pré Champon est en cours de finition. Elle sera livrée à la commune, à la fin du mois de mai, par le promoteur. Ensuite un cuisiniste interviendra pour l'installation de la cuisine, mi-juin.

Début juin, les assistantes maternelles prendront possession des lieux pour aménager leur outil de travail, ensuite elles pourront exercer leur activité en fonction des engagements qu'elles prendront avec les parents.

Pour rappel, ce bâtiment est acheté par la commune et sera loué aux assistantes maternelles. Les loyers couvriront les mensualités de l'emprunt et la commune a bénéficié de subventions importantes.

Cette M.A.M. est prévue pour trois assistantes maternelles ayant chacune quatre agréments. Elle se nommera : « La danse des petits loups »

Deux assistantes maternelles sont déjà connues il s'agit de :

- Céline Leroy tél : 0682068350

- Céline Blain tél : 0689421809

Elles peuvent être également contactées par mail : ladansedespetitsloups@hotmail.com

La municipalité espère que cette Maison d'Assistants Maternelles rendra service à de nombreux habitants de la commune.



Maison d'Assistants Maternelles

FRELONS ASIATIQUES

La lutte contre le frelon asiatique est un défi majeur pour notre écosystème. Cette espèce invasive menace nos abeilles et notre équilibre écologique. Afin de protéger notre environnement et agriculture, la commune lance une campagne de piégeage.

Cinquante pièges ont été achetés et **seront à disposition des habitants souhaitant en poser.**

La mise en oeuvre est assez simple mais en revanche, un suivi ainsi qu'un inventaire des prises seront nécessaires tout au long de l'opération (entre le 20 mars et le 15 mai).

Les lieux propices de poses sont les vergers, tas de bois et habitats humides. Nous en appelons à votre solidarité et engagement pour protéger notre biodiversité.

Deux permanences sont prévues en Mairie pour récupérer les pièges ainsi que pour toute explication.

Mercredi 20 mars 9h 11h

Samedi 23 mars 9h 11h



CEREMONIE DU 8 MAI 1945

Mercredi 8 mai sera célébrée la commémoration de la fin de la seconde Guerre Mondiale.
Le rendez-vous est prévu à 10 heures 55 devant la mairie.
Les participants se rendront en cortège jusqu'au Monument aux Morts où la cérémonie débutera à 11 heures .

EXPO PHOTOS : AU FIL DE L'EAU

Au fil de l'eau.....

La 4ème édition de l'exposition « Au fil de l'eau » animera les ruelles de notre beau village.
La thématique retenue est l'eau, élément omniprésent à Cognin-les-Gorges, offrant de multiples possibilités aux photographes amateurs et autres.

Nous attendons vos photos à adresser par mail à l'adresse suivante :
mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr ou à remettre en mairie,
pour le 15 avril 2024 au plus tard.

Une vingtaine de photographies seront sélectionnées et exposées pour le plus grand bonheur des visiteurs et des villageois !

COMMEMORATION DU 29 JANVIER 1944

Le 29 janvier 2024, cela a fait quatre-vingt ans que les nazis ont attaqué le maquis de Malleval. Ce jour-là les communes de Malleval et Cognin-les-gorges ont payé un tribut extrêmement lourd. Cette journée du 29 janvier 1944 a été commémorée à Cognin-les-Gorges et Malleval-en-Vercors.

La journée a débuté par un café d'accueil servi au bar le Bashop, ensuite la cérémonie s'est déroulée sous l'autorité de Madame Clery Barraud, directrice départementale de l'Office National des anciens Combattants et des Victimes de Guerre représentant Monsieur le Préfet de l'Isère, en la présence de Monsieur Patrice Ferrouillat, maire de la commune de Cognin-les-Gorges, des parlementaires, des élus régionaux, départementaux et locaux, des représentants de la Gendarmerie Nationale, des représentants des associations patriotiques et de leurs porte-drapeaux et des habitants de nos communes. Après l'installation des personnalités, les porte-drapeaux ont pris place de chaque côté du Monument aux Morts.

Monsieur Patrice Ferrouillat, a prononcé son allocution entrecoupée de textes lus par les enfants de CM2 du rassemblement scolaire intercommunal. Certains écrits étaient des réflexions personnelles des enfants sur la guerre en général. Leurs paroles ont ému les participants et démontré leur réalisme et anxiété sur les événements internationaux actuels.

Des gerbes ont été déposées au Monument aux Morts, ensuite la sonnerie aux Morts a été suivie d'une minute de silence et enfin la Marseillaise a retenti. Après le salut des porte-drapeaux par les autorités, la cérémonie a pris fin à Cognin-les-Gorges.

La commémoration s'est poursuivie à Malleval-en-

Vercors, où une messe a été célébrée dans l'église, archi-comble. Ensuite les participants se sont rendus au « Gisant » de la commune, où ont eu lieu les allocutions des personnalités. A nouveau les enfants de la classe de CM2 ont lu des textes et ont exprimé leurs sentiments.

La partie officielle s'est poursuivie par l'inauguration de la Salle de Mémoire, sur ces événements, qui a été réalisée par des habitants de Malleval-en-Vercors et de Cognin-les-Gorges (voir par ailleurs).

La journée s'est terminée par le verre de l'amitié et un repas servi à l'auberge et dans la salle des fêtes, vu le nombre important de participants.



29 janvier 1944, Malleval est attaqué de tous fronts par la férocité allemande, la résistance lutte mais le surnombre de l'ennemi (1800 hommes) laisse peu de chance. Le village est entièrement détruit et l'on déplore quarante deux décès. Six mois plus tard, 29 juillet, un petit groupe de sept résistants, la plupart tout juste adolescents, tente de rompre l'encerclement du Vercors en traversant la commune. Trahis par un milicien infiltré, ils tombèrent dans une embuscade. Six jeunes laisseront leur vie. Malleval est anéanti.

Le village est reconstruit, la vie reprend mais les souvenirs restent...

2022, Christophe Durand, actuel Maire de Malleval-En-Vercors, trouve dans les archives, une feuille, simple d'apparence mais lourde en émotions, contenant huit photos prises en février 1944, le village en ruine, les morts, c'est le choc ! Il faut faire quelque chose, ne pas oublier, conserver la mémoire. Nos aînés ont déjà bien oeuvré avec les stèles, le Gisant, les commémorations mais il faut continuer, aller plus loin. L'idée de créer une Salle de Mémoire née ainsi.

2023, M.Durand recrute une équipe de bénévoles mais surtout passionnés: Etienne Bessaguet, Julien Dolin, Geoffrey Girard et Julien Guillon, emmenés par Christophe Durand.

Le travail de recherches, récolte d'archives et témoignages débute. La tâche est lourde mais motivante pour tous. Contre toute attente, l'afflux de documents est riche, que ce soit dans les dossiers archivés à Cognin-Les-Gorges ou les photos envoyées par les familles de résistants présents lors des faits. Huit mois seront malgré tout nécessaires pour aboutir le projet.

29 janvier 2024, soit 80 ans jours pour jours après l'attaque, la salle fut inaugurée, en présence de nombreuses autorités, élus mais surtout assistée de personnes touchées par ces événements. Les classes scolaires des villages étaient également présentes.

Se souvenir, ne pas oublier permet de préserver la mémoire collective et tirer des leçons du passé pour façonner un avenir meilleur. A tous ces héros qui ont donné leur vie pour notre liberté.

Décoré d'une Croix de Guerre en 1952, Malleval est devenu « En-Vercors » en 2005, par signe de soutien à tous les villages touchés pendant la guerre.

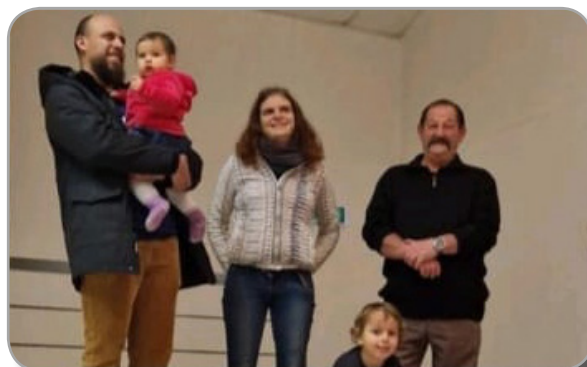
Salle de Mémoire à Malleval-en-Vercors, ouverte 7/7 8H-18H, située en face de l'église.





Le vendredi 5 janvier 2024, Patrice Ferrouillat, Maire de la commune et son Conseil municipal avaient convié les Cognards à la traditionnelle cérémonie des vœux. Ce fut l'occasion de faire le point sur les actions effectuées sur la commune, celles en cours et celles à venir. Cette cérémonie est également un moment de rencontres et de partage.

Après le traditionnel discours de Monsieur le Maire, les dernières naissances enregistrées dans notre village ont été mises à l'honneur. En effet, depuis quelques décennies, la grande majorité des naissances ont lieu dans les maternités du secteur, Grenoble, Voiron ou Romans-sur-Isère, c'est pourquoi la commune n'avait plus enregistré de naissance depuis 72 ans ! Le 28 avril 1952 naissait Jean-Louis Baggi qui détenait ce « record », le 28 avril 2023 (hé oui ! encore un 28 avril !), naissait la petite Sarah au domicile de ses parents Elise Veyrant et Abderrahmane Chraïbi . Tous deux se sont vus remettre un petit présent offert par la commune qui ne voulait pas manquer de marquer l'occasion.



Anne Marie Veyret, quant à elle, a remporté le concours « C koi c'est où ? » organisé par la commune à la fin de l'été. Ce jeu consistait à reconnaître des édifices, monuments ou arbres de la commune afin d'apprécier au plus près notre patrimoine.

Cette cérémonie s'est terminée par le verre de l'amitié agrémenté de quelques amuse-bouches.

Nous invitons **toutes les associations du Village** à nous contacter pour faire paraître leurs articles dans les prochaines parutions du journal isabelle.veyret38@gmail.com ou mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr

FOYER RURAL



Présentation du nouveau bureau du Foyer Rural :

Président : RUELLE Yohan
Secrétaire : LEMONSU Thibaut
Trésorier : GASSOT Marc

CALENDRIER DES ACTIVITES 2024

Vendredi 12 Janvier

Assemblée générale extraordinaire à 18h30,
A la mairie

Dimanche 28 Janvier

Matinée Boudin
(sur commande uniquement)

Samedi 13 Juillet

Soirée Moules Frites

Weekend du 02 au 04 Août

Vogue Annuelle

A.A.P.P.M.A LES GORGES DU NAN

CARTES DE PÊCHE 2024

Carte majeure départementale	85€
Carte interfédérale (majeur)	110€
Carte découverte femme	40€
Carte mineure (-18 ans)	25€
Carte découverte enfant (-12 ans)	7€
Carte journalière	15€
Carte hebdomadaire (7 jours)	35€

En cas de fermeture de la bibliothèque, vous pouvez déposer vos livres après lecture, dans une boîte de retour qui a été faite dans la porte. Les bibliothécaires les récupéreront lors de leurs permanences.

Nous rappelons que la bibliothèque fait partie du réseau Pass'théque de l'intercommunalité. Vous y trouverez de nombreux livres ou vous pourrez les commander. Vous avez la possibilité de les restituer dans n'importe quelle bibliothèque du réseau.

Au plaisir de vous voir nombreux.

REPAS DU CCAS

Samedi 20 janvier a eu lieu, comme chaque année, le repas intergénérationnel proposé par le CCAS et il a réuni cette fois-ci bon nombre de personnes de différents âges ! Certains quartiers sont venus en nombre pour participer à ce moment convivial.

Une belle journée festive s'est déroulée autour d'un bon repas proposé cette année par le traiteur Laurent Delorme d'Izeron et animé par la Compagnie Denis Gaud, venue du plateau du Vercors, proposant un concept de «Human juke box» où chacun pouvait choisir en direct le morceau qu'il souhaitait que Sam et Eric interprètent. Chacun a pu profiter de cette fête et rencontrer les habitants, amis et voisins, tout en chantant et dansant ! Belle ambiance à la salle des fêtes ! A poursuivre donc ...et rendez vous l'année prochaine.



Les forts vents du week-end du 9 et 10 mars ont occasionné de nombreux dégâts et notamment de nombreuses chutes d'arbres sur les voiries communales.

Cet article est l'occasion de rappeler que le maire peut, dans le cadre des pouvoirs de police qu'il détient aux termes de l'article L 2212-2 du CGCT, imposer aux riverains des voies relevant de sa compétence, de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété menaçant de tomber sur lesdites voies ou mettant plus largement en cause la sécurité sur les voies publiques communales.

Un inventaire de toutes les parcelles de bois en bordure de voirie nécessitant un entretien sera effectué par la commission communale de la voirie. Un courrier sera envoyé à chacun des propriétaires concernés par ces obligations d'entretien. Tout propriétaire concerné devra alors communiquer à la commune son calendrier et ses modalités d'intervention. Des arrêtés de voirie pourront être pris pour permettre d'effectuer les travaux. Des habitants de la commune, en recherche de bois de chauffage se proposent d'effectuer ces travaux en proximité de voirie.

La commission fera aussi l'inventaire des plantations de noyers qui empiètent sur la voirie communale par défaut d'entretien. De la même façon, elle en informera les propriétaires.

Ces chutes d'arbres peuvent occasionner des accidents très graves, des habitants de notre territoire restent marqués dans leur chair... Il est dans l'obligation de tous de les prévenir. Faisons le nécessaire.

INFOS MISSION LOCALE

Information
Orientation
Formation
Emploi
Vie Quotidienne

Mission Locale «Jeunes»
Saint-Marcellin Vercors Isère

**Pour les Jeunes
Tu as entre 16 et 25 ans**

La Mission Locale peut t'accompagner sur les thématiques suivantes :



3 dispositifs phares : scanne le QR code

Accompagnement individualisé :
Dispositif PACEA



Accompagnement individuel et collectif
Contrat d'Engagement Jeune



Service Civique



Un appui pour les employeurs

des **conseils** en recrutement

la **sélection** des candidats

la **promotion** de vos métiers



La Mission Locale
partenaire de
mes recrutements

Analyse de vos besoins

Conseil en recrutement

Sécurisation des recrutements

NOS ATOUTS

- Dépôt et diffusion d'offres
- Présélection des candidats
- Recrutement individuel, collectif et Jobdating
- Informations sur les aides à l'embauche
- Montage des contrats aidés
- Conseils et accompagnement sur l'alternance
- Découverte métiers et visite d'entreprise
- Stages

Vous voulez nous joindre ?



Nos permanences :
St Marcellin
Vinay
St Quentin sur Isère
St Romans
Pont en Royans

Mission Locale "Jeunes" Saint-Marcellin Vercors Isère
Maison de l'intercommunalité
7/9 rue du Colombier
CS 20063
38162 SAINT-MARCELLIN cedex
04 76 38 83 42
contact@mlj-smvi.fr



Prochaine exposition au salon «Dimanche en nature) qui sera cette année le 1er septembre dans le Parc Naturel de Chambaran, salon organisé par la Fédération des chasseurs de l Isere et qui accueille environ 3000 visiteurs.



GILBODON-BERT CORINNE

Artiste peintre autodidacte, je suis originaire de Cognin-Les-Gorges petit village situé au pied du Vercors.

Le dessin et la peinture sont pour moi depuis toujours une passion du rêve de l'évasion, une envie très forte, je ne pourrais pas m'en passer c'est presque vital. Un don transmis par mon papa et mon arrière grand-père.

Depuis mon enfance je suis passionnée par la nature, la faune et la flore sauvage. J'ai grandi avec des parents agriculteurs et chasseur qui m'ont enseigné les choses simples et essentielles de la vie et de vraies valeurs dont je suis fière. Un lieu entouré de prairies et de forêts où je passe une grande partie de mon temps à me promener et à observer la nature qui m'entoure.

Du scarabé aux papillons, du chamois au chevreuil, aux sangliers, des grives aux mésanges, des fleurs aux arbres, écorces et lichens... je resterais là des heures à observer cette nature si fascinante.

Elle me donne toute mon inspiration, mon imagination, la plupart de mes œuvres sont réalisées d'après photos et observations personnelles.

C'est un bien être absolu que de me retrouver dans la nature et ressentir cette force indomptable qui m'entoure.

Je suis diplômée d'un Brevet de Technicien Agricole avec option Gestion de la Faune Sauvage ; dans ce cadre j'ai effectué un stage sur le Bouquetin des Alpes dans le massif de Belledonne (1994-1996).

Je suis inscrite à la Maison des Artistes depuis 2016.

J'utilise différentes techniques, plus souvent l'aquarelle mais aussi le pastel sec, l'acrylique et le crayon graphite.



FLEUR DES CHAMPS DECOR DE JARDIN	NON RELIGIEUX VARIETE DE PLANTE	VILLE ALLEMANDE	MIS EN TERRE PLANTE GRIMPANTE	AMAS	NOTE DU CHEF ESPACE VERT	DEGRINGOLADES PLANTES QUI PASSENT L'HIVER
LEQUEL PAILLIS		C'EST EN FAIT UN ACACIA DETESTE		PLANTE SUCCULENTE CAPITALE DE LA MONGOLIE		QUATRE ROMAINS FLEUR ROYALE
AGENT DE LIAISON SORBIER		MOIS PRINTANIER OUTIL DE JARDINIER	VITALE AU JARDIN JARDIN D'HIVER		HEROINE DE LA SERIENOSIS	
				ASTER DES MONTAGNES CHAPEAU CLAQUE		
BUGLE PETIT PIN ARBRE EPINEUX		DOMINA DEUX A ROME			FILS DE NOE TRAVAIL FORCE	
			ECHASSIER		PRONOM REFLECHI FUTURE	
AFFLUENT DU DOUBS VIEUX DO			ÇA SUFFIT ! DONNE UNE TULPE OU UN GLAÏEUL			DESHERBE
		PROME-NEUSE	HÉSITONS PHOTOGRAPHE DU XIX ^e			TERRINE
RENDIT HOMMAGE	PÉRIODE DES FOINS GENET EPINEUX				VILLE DES HAUTES-ALPES RELATION PASSEE	
			IMAGES PIEUSES	TAPE SUR LE SYSTEME	DIVAGUA TUTEURE	
BÊCHE, BINE ET ARROSE LA MAIN VERTE EN EST UN				SANS ERREUR		
		FLEUR TOXIQUE ASIME			TERRE CENTE TEL UN BONGSAI	
CELLULE DE RÉFLEXION VIEILLES PIÈCES				POIGNÉE CLIMAT		TIGRE DU MARTAGON
			FAIT L'AFFAIRE	STRA		FEUILLETÉ ARTICLE
GRAMINÉE	SANG VÉGÉTAL			DÉMODÉ		
		GENRE DE MARGUERITE			DÉCOU-VERTES	

Solution dans le prochain numéro

Cet espace est réservé aux professionnels de notre commune, si vous souhaitez y être mentionné il vous suffit de nous transmettre vos coordonnées

isabelle.veyret38@gmail.com ou mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr

ASSISTANTE MATERNELLE

ARGOUD MARIE-CLAUDE 15 lot la tour 38470 Cognin-les-Gorges,
Assistante Maternelle Agréée 0476386136 ou 0610173103



ASSISTANTE MATERNELLE

Vanessa REBBOAH
Assistante Maternelle Agréée

06 43 35 17 99

199 Rue St Joseph - 38470 Cognin-les-Gorges

CABINET INFIRMIER

Soins infirmiers à domicile sur RDV
Carine JANNON
Crystel VALENTIN
Jean-François OFFRET
06.31.63.53.41

ARTISANS

MR Conception (Matthieu Revol)
Artisans, décoration d'intérieur et extérieur en tous genres
en bois et résine époxy.
73 route de Montchardon 38470 Cognin les Gorges
0785093380
mr.conception@outlook.fr
Facebook et YouTube video
sous le nom MR Conception

COMMERCANTS

BAR - RESTAURATION RAPIDE - PRESSE - LOTO

BACHOP'S
BAR

04-76-38-94-70



17 rue la tranière - 38470 Cognin les Gorges

Bachops-bar@hotmail.com



Épicerie de Cognin Les Gorges
— 04.76.64.19.06 —
Fournier Fabien
Portable 06.45.42.30.83
Facebook Épicerie de cognin

SOPHROLOGIE



Ag

AURELIE GUIGNIER
SOPHROLOGUE ei



En toute simplicité, apprenez à relever les défis du quotidien.

Certifiée RNCPP
Secteur Sud-Grésivaudan
Ou en visioconférence
0766453727
aurelieguignier.sophrologue@gmail.com
<https://aurelie-sophro-isere.fr>

TRAITEUR

LAURENT VOIRON TRAITEUR

PLUS QU'UN MÉTIER, UNE PASSION

117 rue de chaponnière
38470 COGNIN LES GORGES
Tél: 06 19 54 48 65
04 76 36 19 78



Mail: voiron.traiteur@hotmail.fr

TOUT REPAS
NOTRE SPÉCIALITÉ: LES BUFFETS À THÈME
VOTRE MARIAGE SUR MESURE

ART FLORAL

Ateliers floraux | Créations

L'Atelier de
Dame Nature



Initiez vous à l'art floral et
repartez avec votre création.

Je serai là pour vous guider et vous
faire part de ma passion de créer.
Un anniversaire, une soirée entre
amis, un EVJF ou un simple moment
de détente rien que pour vous...
Pensez à

L'Atelier de
Dame Nature

Découvrez mon univers végétal et
bucolique à travers mes créations.

Au plaisir de créer
avec/pour vous

À Cognin-les-Gorges
Emeline : 07 82 81 02 03



[l_atelier_de_dame_nature](https://www.instagram.com/l_atelier_de_dame_nature)



PRODUITS REGIONAUX

LA FERME RODET
38470 Cognin-les-Gorges

☎ 06 70 27 80 21
06 23 97 00 29
ent.rodet@gmail.com



VENTE DIRECTE

Noix et huile de noix
Viande de bœuf et de veau
Fromage de chèvre



ETAT CIVIL

Orion LEMONSU né le 19 janvier 2024, fils de Thibaut Lemonsu et de Orlane Berruyer, Chaponnière

PATRIMOINE CULINAIRE

Confiture aux 3 agrumes

Mettre 2 zestes d'oranges non traitées, coupés en fines lamelles, 1 kg d'agrumes mélangés (oranges, clémentines, pamplemousses, citrons, etc ...) épépinés et coupés en morceaux, 1 gousse de vanille fendue, 800g de sucre en poudre dans un récipient.

Remuer de manière à ce que tous les morceaux de fruits soient recouverts.

Réserver à température ambiante 12 heures minimum.

Retirer la gousse de vanille et mettre les fruits

dans une casserole.

Cuire à feu doux une trentaine de minutes en remuant de temps en temps.

5 minutes avant la fin de cuisson, mettre 4 g d'agar agar dans 40 g d'eau.

Ajouter aux agrumes.

Mettre en pots, fermer les couvercles et retourner les pots.



JOB D'ETE !

Si vous avez entre **16 et 18 ans** et que vous cherchez un petit job d'été, la commune de Cognin-les-gorges organise un chantier jeune pendant une semaine à déterminer entre le 7 et le 19 juillet 2024.

Si vous êtes intéressés par le projet, veuillez envoyer vos candidatures à la mairie : mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr

Les quatre premières candidatures seront reçues en entretien

INFOS PRATIQUES

Horaires ouverture Mairie au public

Du mardi et jeudi

de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30

Vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 19h

04 76 38 31 31

Horaires Bureau de poste

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :

8h45 à 11h et 14h à 15h30

Samedi : 9h à 11h

(Fermé le mercredi)

Tel : 04 76 38 31 00

Horaires d'ouverture de la Bibliothèque

Mardi et Vendredi 16h à 19h

Contact location Salle des fêtes

Laëtitia MALANDRINO : 06 31 86 56 07

Contact Paroisse

Marie-Pierre VEYRET : 04 76 38 54 12

(répondeur) ou 07 87 66 15 53.

Horaires d'ouverture déchèterie de Vinay

lundi, mercredi et vendredi

9h à 12h et de 13h30 à 18h

mardi et jeudi de 13h30 à 18h

le samedi de 9h à 18h

Le prochain bulletin municipal, l'écho des Gorges, paraîtra en MAI 2024. Professionnels, Particuliers, Associations et annonceurs doivent faire parvenir leurs articles avant le 3 MAI 2024

L'écho des Gorges
Bulletin d'informations
municipales
Mairie de Cognin-les-
Gorges
Tel 04.76.38.31.31 ou Fax
04.76.64.08.32
mairie.cognin-les-
gorges@wanadoo.fr
Directeur de Publication
Patrice FERROUILLAT
Rédacteur en Chef
Sophie BOREL
Illustration, photos
Isabelle VEYRET,
Geoffrey GIRARD,
Service Communication
Yolaine WINGERTER
Comité de Rédaction
Sophie BOREL,
Julien DOLIN
Geoffrey GIRARD
Valérie SIMOENS
Bernard TARRADE
Nathalie VEHIER
Isabelle VEYRET
Marie-Pierre VEYRET
**Ont participé à ce
numéro**
Les associations de
Cognin-les-Gorges,
**Ne pas jeter sur la voie
publique**
**Tirage à 310 exem-
plaires.**